



Service de médecine nucléaire

Numéro d'identification  
INFO 20

Numéro de version  
1

Date d'entrée  
en vigueur  
20/02/2013

Page  
1

LA VIDANGE GASTRIQUE

## INFORMATIONS CONCERNANT L'EXAMEN DE VIDANGE GASTRIQUE

Pour cet examen, vous devez être à jeun et amener deux tranches de pain frais et un œuf cru.

A votre arrivée, vous mangerez les deux tranches de pain (avec un verre d'eau) et l'œuf qui aura été cuit en omelette. Un produit traceur sans aucun goût sera ajouté à l'omelette de manière à pouvoir suivre son passage dans l'estomac.

Après avoir pris le repas, deux images de 30 secondes seront réalisées toutes les 15 minutes (hôpital de Bastogne) ou toutes les demi-heures (hôpital de Marche) pendant deux heures. Les clichés se font debout, face puis dos, à une camera. Vous resterez dans le service durant ces deux heures au calme. Vous pouvez amener de la lecture mais il est interdit de boire, fumer et manger (autre chose que l'omelette et le pain) durant ces deux heures.

Le jour de l'examen, vous venez directement en médecine nucléaire muni de la demande d'examen, signée du médecin et de votre carte d'identité pour l'inscription. A noter que l'examen est contre-indiqué chez la femme enceinte. Signalez-nous donc si vous êtes enceinte ou susceptible d'être enceinte. L'allaitement doit être suspendu durant 12 heures.

Si vous avez des questions relatives au déroulement de l'examen, n'hésitez pas à nous appeler au 061/240138 (service de médecine nucléaire de Bastogne) ou au 084/219232 (service de médecine nucléaire de Marche).

Dr LONDON Virginie